



Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMESCommunauté de
Communes du Pays
des PaillonsOBJET :
Désignation des délégués
de la CCPP au SICTIAM.

Décision n° 22 03 37

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Joël Gosse, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingard, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Michel Lottier par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard De Zordo par Madame Michèle Maurel, Madame Nicole Colombo par Monsieur Francis Tujague, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.

Absents : Madame Evelyne Laborde, Madame Germaine Millo.

Monsieur Gérard Saramito a été nommé secrétaire de séance.

Le Président, Monsieur Cyril Piazza, rappelle que la CCPP est adhérente au Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les collectivités et les territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) pour deux types de compétences :

- compétences générales comprenant notamment la fourniture et le déploiement de solutions de gestion métiers (en particulier pour la gestion des payes ou la comptabilité) ;
- la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communication électroniques et activités connexes, (fibre).

Selon les derniers statuts du SICTIAM, la CCPP a des représentants pour chacun des collèges :

- collège « compétences générales » : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ;
- collège « compétence aménagement numérique » : 1 délégué(e) titulaire et 1 délégué(e) suppléant.

Compte tenu du retrait des deux communes de Drap et Châteauneuf, il est nécessaire de pourvoir au remplacement de monsieur Digani qui siège comme délégué titulaire pour les deux collèges.

Nombre de conseillers
en exercice : 30

Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

AR Prefecture

006-240600593-20220331-CC220337-DE
Reçu le 04/04/2022
Publié le 04/04/2022

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

-Désigne comme délégué titulaire M. Jean-Claude Vallauri en remplacement de M. Serge Digani :

- Pour le collège « compétences générales » :
- Pour le collège « compétence aménagement numérique ».

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE PRESIDENT

C. PIAZZA

